

PRINCIPES DÉMOCRATIQUES POUR UN INTERNET OUVERT

○ ————— ○
Mettre les principes de l'Internet ouvert au service de la démocratie



TABLE DES MATIÈRES

Vue d'ensemble	2
Liberté d'expression	3
Liberté de réunion et d'association	6
Accessibilité	9
Protection de la vie privée et des données	11
Sûreté et sécurité personnelles	14
Inclusion	16
Accès égalitaire au réseau	18
Normes	20
Gouvernance	22

VUE D'ENSEMBLE

Un Internet ouvert, où tous les citoyens peuvent s'exprimer librement, partager des idées, en débattre et participer à des activités économiques, est un élément essentiel d'une démocratie moderne et dynamique. Pour renforcer l'engagement démocratique, permettre une participation égale à l'économie de marché et promouvoir la responsabilité sociale, il est nécessaire de veiller à ce qu'Internet reste à la fois ouvert et accessible.

Le glissement croissant du discours politique et social vers les plateformes en ligne a entraîné une augmentation correspondante de l'utilisation d'Internet comme outil permettant de faire taire la dissidence, de promouvoir la violence et de perpétuer les inégalités dominantes, notamment en matière d'accès et d'utilisation. La nouvelle nature d'Internet, qui évolue rapidement, signifie que de nombreux citoyens ne sont pas au courant ou sont mal informés de la façon dont leurs droits fondamentaux, tels que la liberté d'expression, de réunion et d'association, s'appliquent dans un monde numérique.

Dans cette optique, le Center for International Private Enterprise (CIPE), le National Democratic Institute (NDI) et le Center for International Media Assistance (CIMA) ont élaboré les Principes démocratiques pour un Internet ouvert. Ces neuf principes ont été influencés par les travaux de la Coalition dynamique droits et principes d'Internet (IRP) des Nations Unies, un groupe de travail multipartite du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI), qui a entrepris les efforts pour expliquer comment les droits de la personne internationalement reconnus se manifestent dans l'espace numérique. Ce qui distingue ce document, c'est qu'il examine les grands principes sous l'angle particulier de leur caractère constitutif d'une démocratie solide.

Alors que les citoyens et les réformateurs démocratiques naviguent dans des environnements politiques changeants, nous espérons que ce guide aidera les militants qui travaillent pour l'avancement de la démocratie à l'ère d'Internet, et qu'il les connectera à des réseaux mondiaux de pairs pour faciliter l'échange de meilleures pratiques. Le guide sert également d'outil de défense des droits que les organisations peuvent utiliser pour inciter les gouvernements, le secteur privé et la société civile à adhérer aux droits universels de la personne par le biais de principes et de normes pour un Internet ouvert.

1. LIBERTÉ D'EXPRESSION

Chacun devrait pouvoir rechercher, recevoir et communiquer librement des informations sur Internet, sans censure ou autre ingérence.

À QUOI CELA RESSEMBLE-T-IL DANS UNE DÉMOCRATIE ?

Internet est un espace propice pour des débats publics approfondis où toutes les personnes, indépendamment de leur religion, de leur sexe, de leur appartenance ethnique, de leur orientation sexuelle et de leur classe socio-économique, peuvent exprimer librement leurs opinions, y compris leurs opinions dissidentes, sur les politiques, procédures ou personnalités publiques. Les internautes devraient pouvoir débattre en ligne de tout sujet sans ingérence indue, surveillance illégale ou crainte de représailles.

LES SIGNES AVANT-COUREURS D'UN INTERNET NON

DÉMOCRATIQUE :

- Le blocage ou le filtrage arbitraire du contenu, tel que le blocage de sites Web de médias d'information spécifiques afin que les citoyens n'aient pas accès à l'information pertinente.
- L'abus des lois sur la diffamation ou la propriété intellectuelle pour réprimer l'expression.
- L'imposition de la responsabilité de l'intermédiaire en l'absence de mesures de protection adéquates.
- Les organismes de réglementation et le pouvoir judiciaire demandent aux intermédiaires Internet tels que les fournisseurs de services Internet (FSI), les fournisseurs d'hébergement Web, les administrateurs de sites Web ou les plateformes de médias sociaux de supprimer du contenu sans justification légale.
- Les acteurs politiques perturbent le dialogue démocratique en inondant les espaces en ligne de désinformation, de trolls, de robots ou de langage harcelant.
- La violence en ligne, qu'elle soit perpétrée par des individus ou des organisations, conduit les citoyens politiquement actifs à s'autocensurer ou à se retirer complètement du débat public par crainte de répercussions.

LES EFFORTS FRUCTUEUX QUI VISENT À DÉFENDRE CE PRINCIPE :

Aux Philippines, une loi sur la cybercriminalité adoptée en 2012 proposait d'alourdir les peines pour diffamation et de donner aux autorités un pouvoir non contrôlé pour suivre les informations en ligne. Les défenseurs de la liberté sur Internet craignaient que plusieurs dispositions de la loi ne portent atteinte à la liberté d'expression en empêchant les Philippins de publier librement du contenu sur des sites Web et de participer à des discussions en ligne sans craindre d'être bloqués ou de faire l'objet de sanctions graves.

En réponse, des organisations pro-démocratie de tous les horizons politiques se sont unies pour contester la constitutionnalité de la loi. Au moyen de manifestations, de tables rondes et d'activités de renforcement des capacités, ils ont sensibilisé la population et encouragé les efforts de défense des droits en lien avec les dangers que la loi pose pour la liberté d'expression et la protection de la vie privée. La Foundation for Media Alternatives (FMA), une organisation fondée après la chute de la dictature de Marcos, et la Philippine Internet Freedom Alliance (PIFA), une large coalition nationale de défenseurs de la démocratie et de la liberté sur Internet, ont été parmi les organisations en première ligne de la lutte. La PIFA a même été l'une des 20 organisations qui ont déposé 15 pétitions à la Cour suprême au sujet de la constitutionnalité de la loi.

Les efforts publics dans les tribunaux et les actions dans les rues ont contribué à l'abrogation de trois dispositions contestées de la loi, notamment une disposition qui aurait permis au gouvernement de bloquer ou de restreindre l'accès aux données informatiques. La Cour suprême a déclaré ces dispositions inconstitutionnelles et a retardé l'application de la loi. Malgré les préoccupations du public au sujet des dispositions qui subsistent, la campagne nationale contre la loi sur la cybercriminalité a marqué un tournant pour les militants philippins ; elle a démontré le pouvoir des gens qui se rassemblent et luttent pour l'importance des droits de la personne en ligne aux Philippines. D'abord fragmentée, la campagne a débouché sur un mouvement plus vaste, unifié dans le but de protéger les droits de la personne et la liberté d'expression en ligne. Il a donc fallu l'adoption d'une loi imparfaite et des campagnes publiques actives pour amorcer un dialogue plus vaste sur la protection de la vie privée, la surveillance et la sécurité numérique. Les militants de toute l'Asie du Sud-Est¹ ont été inspirés par les efforts de défense philippins, qu'ils ont vu comme un exemple de la manière de communiquer à un public l'équilibre nécessaire entre les mesures anticybercrime et les droits fondamentaux.

SOURCES SÉLECTIONNÉES EN PROVENANCE DE CADRES INTERNATIONAUX :

- Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, article 19 : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »²
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 19 : « 1) Nul ne peut être inquiété pour ses opinions. 2) Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix. 3) L'exercice des libertés prévues au paragraphe 2 du présent article comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales. Il peut en conséquence être soumis à certaines

¹ <http://www.rstreet.org/2015/09/10/the-business-case-for-cambodian-Internet-freedom/>

² <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires : a) au respect des droits ou de la réputation d'autrui ; b) à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques. »³

- Résolution 32 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 2016 : « Les mêmes droits dont les personnes disposent hors ligne doivent être aussi protégés en ligne, en particulier la liberté d'expression, qui est applicable indépendamment des frontières et quel que soit le média que l'on choisisse. »

³ <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx>

2. LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

Chacun devrait pouvoir s'associer librement par et sur Internet à des fins sociales, politiques, culturelles ou autres.

À QUOI CELA RESSEMBLE-T-IL DANS UNE DÉMOCRATIE ?

Internet est une plateforme importante pour l'organisation politique où les citoyens peuvent collaborer afin de faire avancer des objectifs démocratiques. Les citoyens peuvent s'associer pacifiquement avec d'autres personnes sur Internet. Internet offre aux individus un espace ouvert pour exercer leurs droits démocratiques et défendre les droits des autres.

LES SIGNES AVANT-COUREURS D'UN INTERNET NON

DÉMOCRATIQUE :

- Les citoyens n'ont pas accès aux sites Web et aux applications de messagerie qui facilitent la mobilisation politique.
- Les gouvernements exercent des pressions sur les sites Web et les plateformes de médias sociaux pour qu'ils retirent la publicité d'un événement parce que cela limite la capacité des citoyens de planifier une réunion publique ou d'organiser une manifestation.
- Des agents de sécurité infiltrent les communautés en ligne pour surveiller les groupes.

LES EFFORTS FRUCTUEUX QUI VISENT À DÉFENDRE CE PRINCIPE :

En *Ouganda*, les médias sociaux sont un outil d'organisation important pour les journalistes et les groupes de défense d'intérêts. Facebook, WhatsApp, et d'autres applications de messagerie ont été utilisés pour partager⁴ des informations politiques, mettre les dirigeants en contact avec leurs partisans, organiser des événements, et même partager des renseignements sur les abus commis par le gouvernement. Au cours de la manifestation nationale « Walk to Work »⁵ en 2011, qui s'opposait à l'augmentation du coût de la vie après les élections présidentielles, Facebook et Twitter ont fourni un flux constant de mises à jour de la part des manifestants, des spectateurs et des journalistes.

Toutefois, l'utilisation des médias sociaux peut avoir des conséquences dangereuses pour des groupes marginalisés comme la communauté LGBT. Le gouvernement de l'Ouganda est connu pour recueillir des informations sur les utilisateurs et poursuivre des individus sur la base d'informations partagées sur les médias sociaux. L'Ouganda est l'un des 76 pays où l'homosexualité est actuellement criminalisée, et les militants LGBT craignent que leurs conversations en ligne soient surveillées et utilisées contre eux. En publiant de l'information

⁴ <https://books.google.com/books?id=2dmeBQAAQAAQBAJ&pg=PA367>

⁵ https://en.wikipedia.org/wiki/Walk_to_work_protest

tirée de photos et de contenu publiés sur Facebook, un tabloïd local a dévoilé l'identité de nombreux membres de la communauté LGBT en 2011, puis de nouveau en 2014. Les articles de 2011 du tabloïd auraient concouru à l'assassinat de David Kato⁶, un éminent militant des droits des homosexuels.

En outre, le gouvernement a, à plusieurs reprises, restreint l'accès de groupe de défense d'intérêts à Internet pour partager des informations politiques. En 2016, l'organisme de réglementation des médias du pays a restreint l'utilisation⁷ de WhatsApp, de Facebook et de Twitter pour empêcher l'organisation de manifestations avant les élections présidentielles de février, comme le gouvernement l'avait déjà fait en 2011. Dans les deux cas, la commission électorale a fait respecter⁸ la fermeture des médias sociaux.

Les groupes de la société civile ont réagi de deux façons. Premièrement, ils ont cherché à renforcer leur capacité de sécurité numérique. Dans la période qui a précédé les élections de 2016, il s'agissait notamment d'utiliser des réseaux privés virtuels (RPV) pour partager l'information. Des groupes de la société civile ont diffusé des informations sur la manière de les utiliser par le biais d'émissions radiophoniques. Le fait que le mot-clic #UgandaDecides ait été un sujet tendance sur Twitter montre comment ils ont pu diffuser leurs connaissances à travers les réseaux locaux et se connecter avec les médias internationaux. Deuxièmement, des groupes de la société civile ont formé des coalitions avec des organisations internationales pour attirer l'attention sur les abus commis en Ouganda. En 2016, Access Now a soutenu une coalition de groupes pour exiger⁹ que le gouvernement mette fin à la fermeture d'Internet dans le cadre de la campagne #KeepItOn.

SOURCES SÉLECTIONNÉES EN PROVENANCE DE CADRES

INTERNATIONAUX :

- L'article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies stipule que « toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques ».
- Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'Internet du Conseil de l'Europe, Réunion, association et participation. ¹⁰« Vous êtes libre de choisir tout site Web, toute application ou tout autre service pour constituer ou mobiliser un groupe de la société ou une association, pour y adhérer ou pour participer à ses activités, indépendamment du fait que cette entité soit ou non officiellement reconnue par les pouvoirs publics. »
- Rapport du rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et d'association, Maina Kiai, 21 mai 2012. Dans son rapport, le rapporteur spécial appelle les États à « reconnaître que le droit de réunion pacifique et la liberté d'association peuvent être exercés au moyen des nouvelles technologies, y compris Internet ».

⁶ <https://www.theguardian.com/world/2016/jan/26/uganda-lgbt-groups-david-kato-murder-5-years-on>

⁷ <http://www.bbc.com/news/world-africa-35601220>

⁸ <https://freedomhouse.org/report/freedom-net/2016/uganda>

⁹ <https://www.accessnow.org/uganda-blocks-social-media-harms-human-rights/>

¹⁰ <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/assembly-association-and-participation>

3. ACCESSIBILITÉ

Tout le monde devrait pouvoir accéder à un Internet sécurisé et ouvert et pouvoir l'utiliser.

À QUOI CELA RESSEMBLE-T-IL DANS UNE DÉMOCRATIE ?

Tous les membres d'une société devraient pouvoir se renseigner sur Internet, y accéder et l'utiliser. Pour garantir l'égalité des chances en matière de participation, les principaux acteurs publics et privés d'Internet identifient et traitent les inégalités existantes en matière d'accessibilité, en particulier parmi les femmes et autres populations marginalisées.

LES SIGNES AVANT-COUREURS D'UN INTERNET NON

DÉMOCRATIQUE :

- Les plans nationaux de large bande omettent ou retardent de façon déraisonnable l'accès aux communautés rurales, les laissant avec une faible bande passante ou des options coûteuses d'accès à Internet.
- Les coûts élevés empêchent l'accès des communautés les plus pauvres.
- Le manque d'investissements dans l'infrastructure pour un service d'accès à large bande et l'accès mobile dans l'ensemble d'un pays.
- L'absence de cadre réglementaire qui favorise la concurrence.
- Une coupure des services Internet ordonnée par le gouvernement en réponse à des protestations politiques compromet la capacité de gain et les revenus des entrepreneurs locaux qui utilisent Internet pour faire des affaires.

LES EFFORTS FRUCTUEUX QUI VISENT À DÉFENDRE CE PRINCIPE :

Au Nigéria, les plans nationaux en matière de large bande ont négligé les communautés rurales, les laissant avec une faible bande passante et des options d'accès à Internet très coûteuses. Cela signifie que les frais de transmission de données à large bande et mobiles sont inabornables pour beaucoup de Nigériens, en particulier pour les pauvres. Les abonnements au haut débit sur ligne fixe coûtent en moyenne 39 % du revenu moyen et les forfaits mobiles haut débit 13 %. Étant donné qu'environ 80 % des Nigériens gagnent moins que le seuil de pauvreté (deux dollars par jour ou moins), l'accès à Internet est hors de portée et inabordable pour une majorité de citoyens au Nigéria.

L'Alliance for Affordable Internet, une coalition mondiale qui travaille sur l'abordabilité d'Internet, collabore avec des leaders de la société civile nigériane pour débattre de cette question question par le biais de groupes de travail thématiques. Le groupe de travail sur la défense des consommateurs et la transparence des prix, par exemple, travaille en étroite collaboration avec une coalition d'ONG nigérianes¹¹ qui ont mené des campagnes de sensibilisation à propos des politiques tarifaires et fiscales proposées au Nigéria. L'une des

¹¹ <http://a4ai.org/a4ai-nigeria-multi-stakeholder-coalition/a4ai-nigeria-coalition-members/>

politiques proposées comprend l'imposition aux consommateurs d'une taxe de 9 % sur les services de transmission de la voix, de données et de textos. Cette politique rendrait Internet beaucoup plus cher pour les consommateurs nigériens. Les groupes disent s'inquiéter des conséquences de la politique proposée dans un environnement où les agriculteurs sont obligés de grimper aux arbres juste pour avoir une connexion Internet stable.

Les leaders de la société civile qui font partie de la coalition ont travaillé à établir un dialogue sain entre les organismes de réglementation, la société civile et le gouvernement. Une stratégie clé, selon les militants, a été d'encourager les groupes à trouver des moyens constructifs de travailler avec le gouvernement et de tirer parti des intérêts de chacun de ces groupes pour protéger et faire baisser les coûts pour les consommateurs nigériens. Les leaders de la société civile cherchent à établir des relations avec les organismes de réglementation et à les informer sur les moyens de mieux communiquer avec les groupes de consommateurs et de les faire participer, par exemple en partageant leur contenu au moyen des médias sociaux plutôt que par des communiqués de presse. Une autre leçon importante apprise est qu'il peut être productif d'identifier des alliés au sein du gouvernement pour travailler sur ces questions.

SOURCES SÉLECTIONNÉES EN PROVENANCE DE CADRES

INTERNATIONAUX :

- Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'Internet du Conseil de l'Europe, Réunion, association et participation : « Votre accès à Internet devrait être à un coût abordable. Il ne devrait pas être discriminatoire. Vous devriez avoir un accès aussi étendu que possible aux contenus, aux applications et aux services sur Internet, en utilisant les équipements de votre choix. »¹²

¹² <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/assembly-association-and-participation>

4. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DES DONNÉES

Tout le monde devrait avoir droit à une vie privée en ligne. Les institutions et les entités qui détiennent des données personnelles ont l'obligation de recueillir, de conserver, de traiter, de supprimer et de divulguer ces données de façon responsable.

À QUOI CELA RESSEMBLE-T-IL DANS UNE DÉMOCRATIE ?

Les mesures de sécurité et les restrictions en ligne mises en œuvre par les gouvernements ou d'autres entités doivent être conformes aux lois et aux normes internationales en matière de droits de la personne. La protection de la vie privée et des données comprend également la protection contre le piratage informatique non éthique, l'interception de données et le vol d'identité. Les intermédiaires de l'Internet veillent à l'adoption de politiques et de pratiques qui protègent contre les demandes illégales de données personnelles émanant d'entités étatiques ou non étatiques.

LES SIGNES AVANT-COUREURS D'UN INTERNET NON DÉMOCRATIQUE :

- Une autorité gouvernementale exige que tous les ordinateurs vendus dans le pays soient équipés d'un logiciel de filtrage ou de surveillance.
- Les organisations qui recueillent des données personnelles auprès des consommateurs n'assurent pas la confidentialité et la protection de ces données.
- Les citoyens sont tenus d'enregistrer leur nom d'utilisateur de compte de médias sociaux auprès du gouvernement afin que ce dernier puisse facilement retracer et punir ceux qui font des déclarations antigouvernementales.
- Les gouvernements criminalisent le cryptage, empêchant les citoyens de correspondre en toute sécurité entre eux et les journalistes de communiquer avec des sources et autres.
- Le gouvernement fait le suivi de toutes les activités et transactions des individus à l'aide de l'analyse des métadonnées de la carte d'identité des citoyens.
- Les forces de sécurité et de police exigent l'accès aux données d'utilisation d'Internet d'un individu en prenant son téléphone.

LES EFFORTS FRUCTUEUX QUI VISENT À DÉFENDRE CE PRINCIPE :

En *Birmanie*, les lacunes de la loi ont rendu les citoyens vulnérables en matière de protection de la vie privée et des données. Les restrictions à la vie privée se sont assouplies depuis que le pays a délaissé le régime militaire, mais l'absence de lois sur la protection des données et le manque général de sensibilisation à la protection de la vie privée et des données posent des défis importants pour la protection d'un Internet ouvert. Les applications de messagerie telles que Viber et Facebook Messenger, par exemple, sont l'outil de communication

de préférence des militants et sont utilisées pour organiser des événements et des activités politiques. Moins chers que les appels vocaux, beaucoup plus accessibles que les lignes terrestres et plus faciles à utiliser que le courrier électronique, ces outils sont le principal moyen de communication en Birmanie. Des militants ont été sévèrement sanctionnés pour avoir partagé du contenu qui pourrait être considéré comme une menace à la sécurité de l'État¹³. Souvent, ces applications ne sont pas sécurisées, ce qui permet aux autorités de l'État birman ou à des agents de l'État d'intercepter leurs conversations. Lors d'une répression des manifestations étudiantes en mars 2015, des téléphones portables ont été confisqués par la police¹⁴. Les militants craignaient à l'époque que l'information contenue dans ces téléphones ne soit utilisée contre eux.

Constatant la nécessité de protéger les militants et de les sensibiliser à la protection des données, les ONG ont formé en 2016 une coalition, Digital Rights MM. La coalition, dirigée par Phandeeay, le Myanmar Center for Responsible Business, Myanmar ICT for Development et Free Expression Myanmar, a mené une conversation nationale sur cette question. S'appuyant sur l'expertise des organisations régionales et internationales¹⁵, 22 organisations locales basées en Birmanie ont réussi à mettre en évidence les lacunes en matière de respect de la vie privée et de liberté d'expression dans la législation nationale sur les télécommunications¹⁶, une loi globale qui supervise le développement du secteur des télécommunications en Birmanie. Ils ont également participé à des réunions avec le gouvernement et lancé une campagne publique #ourvoiceourhuttaw¹⁷ faisant pression pour modifier 23 articles, dont un sur l'interception légale des données.

¹³ <https://www.fastcompany.com/40438242/jailed-for-a-facebook-poem-the-fight-against-myanmars-draconian-defamation-law>

¹⁴ https://pen.org/sites/default/files/unfinished_freedom_lowres.pdf

¹⁵ <https://www.forbes.com/sites/chynes/2016/12/21/digital-rights-must-become-a-top-priority-in-myanmars-connectivity-revolution/#4fde153b2267>

¹⁶ <https://www.article19.org/resources.php/resource/38665/en/myanmar-telecommunications-law>

¹⁷ <https://www.facebook.com/MMTelecomLaw/photos/a.821155664669495.1073741830.821091201342608/1347827635335626/?type=3&theater>

SOURCES SÉLECTIONNÉES EN PROVENANCE DE CADRES INTERNATIONAUX :

- Assemblée générale de l'ONU, Résolution 69/166, Le droit à la vie privée à l'ère numérique 2014
- Normes pour un Internet libre, ouvert et inclusif, Bureau du rapporteur spécial sur la liberté d'expression de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (Standards for a Free, Open and Inclusive Internet, Office of the Special Rapporteur for Freedom of Expression of the Inter-American Commission on Human Rights), 2017
 - *Paragraphe 231* : « Les mesures pour restreindre le cryptage réduisent la capacité des gens à se protéger contre les atteintes illégales à leur vie privée. »
 - *Paragraphe 228* : « Les États ont l'obligation de respecter le discours anonyme en tant qu'exercice de la vie privée et de la liberté d'expression et ne peuvent exiger qu'exceptionnellement une authentification ou une preuve d'identité de la personne qui l'exprime, en appliquant un critère de proportionnalité. »
 - *Paragraphe 227* : « Les espaces anonymes qui sont exempts d'observation et où les identités et les activités ne sont pas documentées doivent être garantis. »
 - *Paragraphe 212* : « La surveillance d'Internet, de quelque manière ou nuance que ce soit, constitue une ingérence dans la vie privée des personnes et, lorsqu'elle est menée illégalement, peut également porter atteinte au droit à l'application régulière de la loi et à un procès équitable, à la liberté d'expression et à l'accès à l'information. Il est reconnu aux niveaux régional et universel que la surveillance, l'interception et la collecte de données personnelles de manière illégale ou arbitraire affectent non seulement le droit à la vie privée et la liberté d'expression, mais peuvent également aller à l'encontre des principes d'une société démocratique »
 - *Paragraphe 204* : « Pour protéger la vie privée sur Internet, la confidentialité des données personnelles en ligne doit être garantie. »

5. SÛRETÉ ET SÉCURITÉ PERSONNELLES

La sûreté et la sécurité personnelles doivent être respectées, protégées et réalisées en ligne.

À QUOI CELA RESSEMBLE-T-IL DANS UNE DÉMOCRATIE ?

Des protections juridiques sont mises en place pour faire face aux menaces de violence physique, sexuelle et psychologique ou de harcèlement en ligne. De plus, des protections existent contre la désinformation ou les campagnes de trollage en ligne qui incitent à la violence, à la discrimination ou à l'hostilité contre des individus ou des groupes.

LES SIGNES AVANT-COUREURS D'UN INTERNET NON DÉMOCRATIQUE :

- Les signalements de femmes politiquement actives qui portent sur le harcèlement, la traque, le trollage, et le chantage qui se produisent dans les espaces en ligne ont un effet de porte d'entrée vers la confrontation en personne et physique.

LES EFFORTS FRUCTUEUX QUI VISENT À DÉFENDRE CE PRINCIPE :

Au *Pakistan*, les femmes font face à des menaces de harcèlement physique, sexuel et psychologique en ligne. Les fuites de photos explicites et les menaces de chantage sont de plus en plus fréquentes. De 2014 à 2015, le Federal Investigation Agency a reçu le signalement de plus de 3000 cybercrimes, et parmi ces cas, près de la moitié visaient des femmes sur les médias sociaux.¹⁸ Les observateurs estiment que beaucoup plus de cas ne sont pas signalés. En fait, lors d'ateliers organisés par la Digital Rights Foundation, de nombreuses étudiantes ont déclaré qu'elles ne savaient pas que le cyberharcèlement était un crime.

Les plateformes en ligne représentent un espace important pour l'engagement politique, l'expression et la mobilisation au *Pakistan*. Ainsi, le harcèlement en ligne a un impact direct sur la participation politique des femmes, y compris les femmes journalistes et les politiciennes. En 2016, la Digital Rights Foundation a mis en place un service d'assistance téléphonique contre le cyberharcèlement¹⁹ où les femmes peuvent s'adresser pour obtenir de l'aide lorsqu'elles sont harcelées sur Internet. L'un des principaux objectifs de la ligne d'assistance téléphonique consiste à combler le déficit de confiance qui existe entre les survivantes et les forces de l'ordre. Une analyse de plus de 400 cas²⁰ a montré que les obstacles les plus courants à une participation égale

¹⁸ <https://digitalrightsfoundation.pk/drfpcwstraining/>

¹⁹ <https://digitalrightsfoundation.pk/cyber-harassment-helpline-completes-its-four-months-of-operations/>

²⁰ http://digitalrightsfoundation.pk/wp-content/uploads/2017/04/4-Month-Report.Final_.pdf

sont l'utilisation non consentie de l'information, l'usurpation d'identité, le piratage de compte, le chantage, et la réception de messages non sollicités ; les groupes les plus ciblés sont les femmes, les enfants, les défenseurs des droits de la personne et les communautés minoritaires. La Digital Rights Foundation a également dirigé les efforts visant à renforcer la protection juridique des femmes et à répondre aux besoins des survivantes en formulant des recommandations aux forces de l'ordre et au gouvernement. Le Pakistan dispose d'un centre national de lutte contre la cybercriminalité (National Response Centre for Cybercrime), mais il a eu des difficultés à servir les femmes à l'extérieur des grandes villes.

SOURCES SÉLECTIONNÉES EN PROVENANCE DE CADRES INTERNATIONAUX :

- Rapport du rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, paragraphe 81 : « Les États ont l'obligation de protéger les individus contre les ingérences de tiers qui compromettent l'exercice du droit à la liberté d'opinion et d'expression. »

6. INCLUSION

La diversité culturelle et linguistique sur Internet doit être favorisée et l'innovation technique et politique doit être encouragée pour faciliter la pluralité d'expressions.

À QUOI CELA RESSEMBLE-T-IL DANS UNE DÉMOCRATIE ?

L'Internet est conçu et maintenu de manière à promouvoir l'inclusion de tous les individus, comme les femmes, les personnes handicapées et les autres populations marginalisées. Le contenu d'Internet est créé dans le but de promouvoir la diversité et la participation démocratique. Cela inclut la diversité linguistique et adhère aux normes d'accessibilité, afin que tous les individus puissent communiquer, partager de l'information ou créer du contenu en ligne dans la langue de leur choix.

LES SIGNES AVANT-COUREURS D'UN INTERNET NON DÉMOCRATIQUE :

- Les sites Internet officiels ne se conforment pas aux meilleures pratiques ou aux exigences légales en matière de normes d'accessibilité, ce qui empêche les personnes handicapées d'interagir avec un site ou de l'utiliser.
- Les gouvernements qui publient de l'information en ligne excluent systématiquement les traductions pour les membres de la population qui ne parlent pas leur langue maternelle.
- L'espace en ligne devient fermé à la participation des femmes et des personnes marginalisées.

LES EFFORTS FRUCTUEUX QUI VISENT À DÉFENDRE CE PRINCIPE :

En Inde, la population de personnes handicapées atteint 150 millions selon les estimations, et les taux enregistrés chez les malvoyants sont parmi les plus élevés au monde. Des groupes de défense d'intérêts indiens, comme le Centre for Internet and Society (CIS), ont travaillé pour s'assurer que ces personnes puissent participer pleinement en ligne en promouvant des politiques qui privilégient l'accessibilité. Il s'agit notamment de la politique nationale sur l'accessibilité universelle à l'électronique (National Policy on Universal Electronics Accessibility), de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et des Lignes directrices pour le site Web du gouvernement indien (Guidelines for Indian Government Web) (GIGW). Elles exigent toutes que l'information gouvernementale soit partagée dans des formats qui sont accessibles. Les groupes de défense d'intérêts ont toutefois démontré avec succès que les politiques seules ne suffisent pas et ont pris des mesures pour assurer aux personnes handicapées l'accès aux ressources et à l'information essentielles en ligne.

Les téléphones mobiles en particulier représentent un portail vital pour accéder aux services gouvernementaux, mais les applications mobiles restent largement inaccessibles à de nombreuses personnes handicapées, surtout celles qui éprouvent une déficience visuelle. Par exemple, le CIS a observé en 2015 que MyGov, la plateforme mobile de mobilisation des citoyens du gouvernement indien et l'application du premier ministre, était très inaccessible. Les utilisateurs malvoyants ne peuvent pas naviguer parmi les écrans ni lire celles-ci avec un lecteur d'écran. Sur cette base, le CIS, en collaboration avec d'autres organisations de défense d'intérêts, a travaillé à l'élaboration de directives d'accessibilité pour les applications mobiles recommandées au gouvernement indien en tant que norme. Des groupes de défense d'intérêts, tels que le Centre national pour la promotion de l'emploi des personnes handicapées (National Centre for Promotion of Employment for Disabled People) (NCPEDP), ont également fait appel au secteur privé pour que les produits conçus pour répondre à ces besoins soient abordables et facilement accessibles aux personnes handicapées. Ils font appel aux entreprises et aux décideurs politiques indiens en plaidant en faveur de l'attrait universel de la technologie d'assistance pour s'assurer que les collectivités de personnes handicapées ne sont pas laissées pour compte.

Les activités soutenues de défense d'intérêts, de nouveaux mandats légaux appliqués aux secteurs public et privé et l'intensification de la recherche dans ce domaine ont contribué à faire progresser la question de l'accessibilité des applications mobiles. Le Centre national d'informatique (National Informatics Centre) du pays a mis sur pied un comité chargé de réviser les GIGW pour les rendre conformes aux normes internationales.

SOURCES SÉLECTIONNÉES EN PROVENANCE DE CADRES

INTERNATIONAUX :

- Rapport du rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, paragraphe 87 : « Lorsque l'infrastructure d'accès à Internet est en place, le rapporteur spécial encourage les États à soutenir les initiatives visant à s'assurer que tous les secteurs de la population, y compris les personnes handicapées et les personnes appartenant à des minorités linguistiques, puissent accéder de manière significative aux informations en ligne. »
- Normes pour un Internet libre, ouvert et inclusif, Bureau du rapporteur spécial sur la liberté d'expression de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (Standards for a Free, Open and Inclusive Internet, Office of the Special Rapporteur for Freedom of Expression of the Inter-American Commission on Human Rights), 2017²¹ « Les États devraient prendre des mesures visant à réduire les obstacles linguistiques afin de rendre l'alphabétisation viable et d'en assurer l'accès à tous dans des conditions d'égalité. Ils devraient également promouvoir des contenus locaux et autochtones originaux sur Internet. »

²¹ http://www.oas.org/en/iachr/expression/docs/publications/INTERNET_2016_ENG.pdf

7. ACCÈS ÉGALITAIRE AU RÉSEAU

Chacun devrait disposer d'un accès universel et ouvert au contenu d'Internet, sans hiérarchisation discriminatoire, filtrage ou contrôle du trafic pour des raisons commerciales, politiques ou autres.

À QUOI CELA RESSEMBLE-T-IL DANS UNE DÉMOCRATIE ?

Tous les citoyens ont un accès égal au contenu ouvert au public sur Internet. Les sites et services auxquels les citoyens ont accès ne font l'objet d'aucune discrimination fondée sur leur contenu politique. Il est interdit de fermer ou d'entraver l'accès à Internet pour quelque raison que ce soit, y compris pour des raisons d'ordre public ou de sécurité nationale.

LES SIGNES AVANT-BOURGEOIS D'UN INTERNET NON

DÉMOCRATIQUE :

- L'accélération de contenus spécifiques en échange de considérations d'ordre commercial.
- Une panne d'Internet qui coupe l'accès dans un pays, une région, une ville ou un quartier donné.
- Le ralentissement du service Internet pendant les élections ou tout autre événement politique (par exemple les manifestations) de sorte que les images ou les vidéos ne puissent pas être diffusées par les citoyens.
- Un citoyen d'un pays n'est pas en mesure d'accéder aux sites Web qui sont largement disponibles dans d'autres pays en raison de la censure et de la réglementation du gouvernement local.

LES EFFORTS FRUCTUEUX QUI VISENT À DÉFENDRE CE PRINCIPE :

Une fermeture d'Internet imposée par le gouvernement du Cameroun a refusé les accès en ligne à une partie importante de la population du pays pendant plus de trois mois au début de 2017²². La fermeture visait la région anglophone du pays, un endroit historiquement marginalisé par la majorité francophone. Dans la foulée de la panne d'Internet, le gouvernement camerounais a publiquement averti les internautes que des sanctions pénales seraient appliquées pour toute action visant à diffuser de fausses nouvelles sur les médias sociaux dans la région anglophone. Malgré l'affirmation du gouvernement selon laquelle cette mesure empêcherait la diffusion de fausses informations, la plupart des observateurs ont soutenu que le gouvernement visait à contenir les récentes protestations en limitant les connexions aux applications de messagerie des médias sociaux et des autres plateformes de communication en ligne. Les militants pensent que le gouvernement était parfaitement conscient du rôle crucial qu'Internet a joué dans l'organisation des protestations.

²² <http://www.bbc.com/news/world-africa-39665244>

Des groupes de militants non touchés par la fermeture ont lancé une campagne mondiale sur les médias sociaux, #bringbackourinternet, pour sensibiliser les gens à cette fermeture. Ils ont cherché à diriger les efforts visant à exercer des pressions locales, panafricaines et internationales sur le gouvernement. Ils ont également fait appel directement à Camtel, l'entreprise nationale de télécommunications du pays. Enfin, des entreprises en démarrage ont créé un « camp de réfugiés sur Internet ». ²³ Les membres ont apporté des modems Internet portatifs pour que d'autres puissent les utiliser au lieu de se rendre en voiture à la prochaine grande ville la plus proche, Douala, pour utiliser Internet. Grâce à ces efforts, les communautés technologiques et militantes camerounaises ont sensibilisé le monde entier à la fermeture d'Internet et ont exercé des pressions sur le gouvernement.

SOURCES SÉLECTIONNÉES EN PROVENANCE DE CADRES

INTERNATIONAUX :

- Rapport du rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, paragraphe 79 : « Le rapporteur spécial demande à tous les États de veiller à ce que l'accès à Internet soit maintenu à tout moment, y compris en période d'agitation politique. » ²⁴

²³ <https://qz.com/942879/an-internet-shutdown-in-cameroon-has-forced-startups-to-create-an-internet-refugee-camp-in-bonako-village/>

²⁴ http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/HRC/17/27
<?> <https://web.archive.org/web/20100526165218/http://www.h-online.com:80/security/news/item/Google-secures-search-with-SSL-encryption-1006020.html>

8. NORMES

L'architecture d'Internet, les systèmes de communication et les formats de documents et de données devraient être basés sur des normes ouvertes qui garantissent une interopérabilité complète, l'inclusion et l'égalité des chances pour tous.

À QUOI CELA RESEMBLE-T-IL DANS UNE DÉMOCRATIE ?

Les normes et les formats d'Internet devraient être ouverts et comporter peu ou pas d'obstacle à l'accès afin que les utilisateurs, les hôtes de contenu et les fournisseurs de services puissent échanger librement des informations. Les normes techniques ne sont pas utilisées comme moyen de censure ou de surveillance.

LES SIGNES AVANT-COUREURS D'UN INTERNET NON

DÉMOCRATIQUE :

- Une norme technique est développée dans le but explicite de permettre le suivi ou la surveillance des utilisateurs individuels d'Internet.
- Un gouvernement refuse d'adopter les normes internationales d'Internet qui limitent efficacement l'accès des citoyens à l'Internet mondial.

LES EFFORTS FRUCTUEUX QUI VISENT À DÉFENDRE CE PRINCIPE :

Communiquer en ligne de manière sécuritaire et sécurisée est un défi pour tous les militants pour la démocratie et les *journalistes*. Au cours des dix dernières années, les groupes mondiaux de défenses d'intérêts Center for Democracy and Technology (CDT) et l'Electronic Frontier Foundation (EFF) ont fait appel aux propriétaires de sites Internet pour soutenir HTTPS, ou protocole de transfert hypertexte (Hypertext Transfer Protocol) avec un S supplémentaire pour « sécurisé ».

L'utilisation d'un site HTTPS permet de s'assurer que les utilisateurs se connectent aux sites voulus et que le contenu transféré entre le serveur du site et le navigateur de l'utilisateur est moins sensible à la surveillance et aux interférences. Le niveau supplémentaire de sécurité réduit la possibilité que les agents gouvernementaux, les fournisseurs de services Internet ou les pirates informatiques surveillent les utilisateurs en ligne. Sans HTTPS, un agent pourrait remplacer les reportages ou les entrées de Wikipédia par un contenu alternatif, suivre les habitudes des lecteurs et même intercepter les mots de passe.

Depuis que le protocole HTTPS original a été lancé en 1995, il est devenu une norme de l'industrie en matière de chiffrement et d'authentification de contenu sur Internet. En 2010, Google a modifié son moteur de recherche pour que les navigateurs envoient

Grâce aux réunions du FGI au Népal et au travail de la section népalaise de la Société Internet, ces militants sont en mesure de fournir des plateformes aux gens, en particulier pour les jeunes. Ces plateformes servent à discuter de leur vision et de leurs stratégies pour promouvoir un Internet plus ouvert et plus sûr au Népal et à partager ces idées avec les responsables des politiques à l'échelle mondiale. Il est important de noter qu'ils y voient le début d'un effort plus vaste qui cherche à développer un mécanisme d'engagement dans les milieux chargés de l'élaboration de politiques nationales et internationales. Ces milieux ne font que commencer à comprendre comment les questions de gouvernance d'Internet sont comprises et mises en œuvre dans les pays du Sud.

SOURCES SÉLECTIONNÉES EN PROVENANCE DE CADRES

INTERNATIONAUX :

- Déclaration de principes du SMSI. 12 décembre 2003. Article 20. « Les gouvernements, ainsi que le secteur privé, la société civile, les Nations Unies et les autres organisations internationales ont un rôle et une responsabilité importants à jouer dans le développement de la société de l'information et, le cas échéant, dans les processus décisionnels. L'édification d'une société de l'information centrée sur l'être humain représente un travail collectif qui exige la coopération et le partenariat entre toutes les parties concernées. »²⁵
- Recommandation du Conseil de l'OCDE sur les principes pour l'élaboration des politiques d'Internet. 13 décembre 2011.²⁶

²⁶ <http://www.itu.int/net/wsis/docs/geneva/official/dop.html>

²⁷ <http://www.oecd.org/sti/ieconomy/49258588.pdf>

9. GOUVERNANCE

Les droits de l'homme et la justice sociale doivent constituer les fondements juridiques et normatifs sur lesquels l'Internet fonctionne et est régi. Cela devrait se produire de manière transparente et multilatérale, sur la base des principes d'ouverture, de participation inclusive et de responsabilité.

À QUOI CELA RESSEMBLE-T-IL DANS UNE DÉMOCRATIE ?

Les intervenants impliqués dans la gouvernance d'Internet doivent représenter un ensemble intersectoriel d'organisations, telles que les gouvernements, les groupes de la société civile, les représentants du secteur privé, le milieu universitaire, et les médias afin d'être véritablement démocratiques et pluralistes. La diversité est essentielle à la gouvernance inclusive et représentative d'Internet.

LES SIGNES AVANT-COUREURS D'UN INTERNET NON DÉMOCRATIQUE :

- Les instances de gouvernance d'Internet ne comprennent que des représentants du gouvernement et des mandataires nommés par celui-ci.
- Les conférences et forums sur la gouvernance d'Internet excluent directement ou indirectement la participation des représentants des pays du Sud.
- Seules des sociétés multinationales de technologie et de télécommunications sont présentes, à l'exclusion d'une grande partie du secteur privé, comme les entrepreneurs ou les associations de petites entreprises.

LES EFFORTS FRUCTUEUX QUI VISENT À DÉFENDRE CE PRINCIPE :

Au Népal, la section nationale de la Société Internet a dirigé les efforts visant à créer une structure nationale de gouvernance multipartite qui inclut le gouvernement, la société civile et le secteur privé en organisant un Forum national sur la gouvernance d'Internet. Ce faisant, ils ont veillé à ce que les décisions relatives à la politique d'Internet prévoient la participation de tous les intervenants concernés.

En 2009, Shreedeeep Rayamajhi et un groupe de militants ont lancé la section népalaise de la Société Internet. Après avoir assisté au Forum mondial sur la gouvernance de l'Internet (FGI), une conférence multipartite organisée sous les auspices des Nations Unies, les militants népalais ont décidé de planifier leur propre FGI au Népal. Cela s'est produit dans un contexte où les abus des droits des citoyens en ligne se sont multipliés et où l'on a pris conscience de l'absence de lois et de règlements spécifiques pour les protéger. Les groupes de la société civile avaient de plus en plus le sentiment qu'il fallait mettre au point une nouvelle plateforme pour discuter de ces questions.

les requêtes de recherche par HTTPS²⁸, et Wikipédia et Facebook ont également adopté par la suite HTTPS par défaut¹. Des organisations médiatiques comme la BBC, le Washington Post et le New York Times ont également migré vers HTTPS. Aujourd'hui, le volume moyen du trafic crypté dépasse celui qui ne l'est pas²⁹.

Malgré une plus grande prise de conscience, il reste encore beaucoup à faire, selon la Freedom of the Press Foundation. Elle souligne que plusieurs grands sites d'informations internationales n'ont pas encore migré vers HTTPS, notamment Al Jazeera, El Mundo (Espagne), France 24 (France), Xinhua News Agency (Chine), et The Hindu (Inde). Par le biais de campagnes mondiales de défense d'intérêts, le CDT et l'EFF ont également sensibilisé les acteurs de l'industrie aux avantages du HTTPS. Des outils de migration tels que Let's Encrypt, un service développé par l'Internet Security Research Group, et le module d'extension de navigateur de l'EFF, [HTTPS://everywhere](https://everywhere), répondent aux besoins des petits propriétaires et utilisateurs de sites. Il est important de noter que ces groupes considèrent le fait d'avoir des stratégies de défense d'intérêts segmentées pour les groupes de parties concernées, y compris des messages adaptés, comme une stratégie importante pour faire progresser la sensibilisation et l'action.

SOURCES SÉLECTIONNÉES EN PROVENANCE DE CADRES

INTERNATIONAUX :

- Normes pour un Internet libre, ouvert et inclusif, Bureau du rapporteur spécial sur la liberté d'expression de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (Standards for a Free, Open and Inclusive Internet, Office of the Special Rapporteur for Freedom of Expression of the Inter-American Commission on Human Rights), 2017 - paragraphe 231 : « Les mesures visant à restreindre le chiffrement réduisent la capacité des gens à se protéger contre les atteintes illégales à leur vie privée. Les mesures comprennent l'imposition de registres clés centralisés ou la création de portes dérobées pour permettre la collecte des communications, même à partir de dispositifs cryptés. »³⁰
- Recommandation du Conseil de l'OCDE sur les principes pour l'élaboration des politiques d'Internet. Décembre 2013. « L'Internet permet aux personnes de faire entendre leurs aspirations démocratiques et toute politique qui y est associée doit promouvoir l'ouverture et être fondée sur le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. »⁴³¹

²⁸ <https://www.facebook.com/notes/facebook-engineering/secure-browsing-by-default/10151590414803920/>

²⁹ <https://www.wired.com/2017/01/half-web-now-encrypted-makes-everyone-safer/>

³⁰ http://www.oas.org/en/iachr/expression/docs/publications/INTERNET_2016_ENG.pdf

³¹ <http://www.oecd.org/sti/ieconomy/49258588.pdf>

[HTTPS://OPENINTERNET.GLOBAL](https://openinternet.global)



**National Endowment
for Democracy**

Supporting freedom around the world